

LE PERMIS D'EXPLOITATION

Formation obligatoire

Code de la santé publique

Article L3332-1-1



*Café, Hôtel, Restaurant, Discothèque, Bowling,
Casino, Traiteur organisateur de manifestations,
Chambres d'hôtes....*

SYNH  RCAT

*Syndicat National des Hôteliers
Restaureurs, Cafetiers et Traiteurs*

Le Permis d'Exploitation

Le **Permis d'Exploitation**

est un
dispositif présenté dans l'article 23
de la **loi du 31 mars 2006** relative
à l'égalité des chances.

Il est intégré dans le

Code de la Santé Publique selon

l'art.L3332-1-1, complété par le
décret n°2011-869 du 22 juillet
2011.

Obligation de formation

Cette formation est obligatoire pour:

-Toute personne déclarant l'**ouverture**, la **mutation**, la **translation** ou le **transfert** d'un **débit de boissons à consommer sur place ou à emporter de 2^e, 3^e, et 4^e catégorie**, depuis le 2 avril 2007,

-Tout établissement pourvu de la **Petite ou Grande Licence Restaurant**, depuis le 2 avril 2009,

-Toute personne qui offre à la location une ou plusieurs **chambre (s) d'hôtes avec table d'hôtes**.

-Toute personne qui veut vendre des **boissons alcoolisées entre 22h et 8h** dans un commerce autre qu'un débit de boissons à consommer sur place doit suivre une formation spécifique (permis de vente de boissons alcoolisées la nuit), décret du 22 juillet 2011.

Sont concernés

*Café,
Hôtel,
Restaurant,
Discothèque,
Bowling,
Casino,
Traiteur
Organisateur de
manifestations,
Chambres d'hôtes...*

Tous nos stagiaires sont accompagnés dans la mise en place de la réglementation à l'ouverture de leurs établissements.

NOUVEAU

Organisme de formation



ASFOREST est un organisme de formation accrédité et labellisé ISQ OPQF:

Certificat de Qualification Professionnelle des Organismes de formation, reconnu pour sa qualité et son professionnalisme.



Durée de la formation

Formation de 14h (2 jours) :

ou

Formation de 7h (1 jour) *:

*Justifier de l'exploitation en nom propre d'un établissement de restauration ou débit de boissons durant au moins 10 ans.



Possibilité de **prise en charge** de cette formation par les OPCA

Inscription et renseignements

Cette formation est dispensée dans nos locaux :

SYNHORCAT

Poitou-Charentes

150 avenue Gambetta

17300 ROCHEFORT

Inscriptions et dates de sessions:

Nous contacter

Par téléphone :

05 46 87 09 58

Par mail :

synhorcatpoitoucharentes@gmail.com

www.asforest.com

Bénévoles, désintéressés, fiers de l'être... et sans compromissions.